Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-277-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Compte-rendu des actes pris par le bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT
N°CC2025-277

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	68
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	75
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel

MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :
M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Par délibérations n°2020-067 et 2020-068 en date du 23 juillet 2020 modifiées par délibérations n°2021-75 et 2021-75B, le conseil communautaire a délégué au bureau communautaire et au Président une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations :

Pôle	Objet	Numéro de décision
Services à la population	Octroi d'une remise partielle au bénéfice d'un usager du centre aquatique Aggloceane de Saint Remy sur Avre d'un montant de 111,00 euros sur sa dette de 148,00 €, le solde de 37,00 € ayant été intégralement acquitté par l'intéressé.	**D2025-240**
Services à la population	Retrait de la décision du Président n°D2025-236 en date du 31 juillet 2025 et conclusion d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Eure-et-Loir sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, pour le financement des postes de chargés de coopération pour le suivi et le pilotage du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) suivants : 3,10 ETP, correspondant à un montant de 96 217,18 euros auquel s'ajoute le financement de 2 ETP supplémentaires, sur la base du montant forfaitaire national annuel fixé par la CNAF, portant ainsi le financement total à 5,10 ETP.	**D2025-264**
Ressources	Conclusion de l'avenant n°1 valant résiliation du marché n°2023-19-01 relatif à l'impression des supports de communication "Lot 1 Les Brochures" conclu avec la société Maury IMPRIMEUR le 09 mai 2023 pour un maximum de commande annuel de 120 000€HT	**D2025-278**
Ressources	Conclusion de l'avenant n°1 au marché n°2022/03 relatif à l'externalisation des procédures applicables aux PLU : élaboration, révision, révision « allégée », modification simplifiée, déclaration de projet avec mise en comptabilité et de mise à jour des PLU des communes membres de l'Agglo du Pays de Dreux ayant pour objet de substituer les cotraitants du groupement titulaire du marché par la société OYA suite à l'opération de fusion par laquelle cette dernière reprend tous les engagements des sociétés GILSON & ASSOCIÉS et EN PERSPECTIVE URBANISME & AMÉNAGEMENT	**D2025-290**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°2 au marché 2024/56 relatif aux travaux pour la réhabilitation et l'extension de réseaux d'assainissement de Marville les Bois, commune de Saint-Sauveur-Marville conclu avec la société SARC et ayant pour objet des plus-values relatives aux quantités d'enrobés mises en œuvre hors tranchées d'assainissement, sur les rues des Fontaines et Bourbonnière entraînant une plus-value de 20 025,88 € HT, soit +1,47 % par rapport au montant initial du marché portant le montant estimatif du marché à 1 787 663,48€ HT	**D2025-291**

Pôle	Objet	Numéro de décision
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 au marché n°2022/40 relatif à la modification simplifiée du PLU de la commune d'EZY-SUR-EURE ayant pour objet de substituer les cotraitants du groupement titulaire du marché par la société OYA suite à l'opération de fusion par laquelle cette dernière reprend tous les engagements des sociétés GILSON & ASSOCIÉS et EN PERSPECTIVE URBANISME & AMÉNAGEMENT	**D2025-292**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°2 au marché n°2022/03 relatif à révision du PLU de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ayant pour objet de substituer les cotraitants du groupement titulaire du marché par la société OYA suite à l'opération de fusion par laquelle cette dernière reprend tous les engagements des sociétés GILSON & ASSOCIÉS et EN PERSPECTIVE URBANISME & AMÉNAGEMENT	**D2025-293**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 au marché n°2024/23 relatif à des prestations de gardiennage, sécurité et sureté du Parc d'entreprises « La Radio » à Dreux, avec la société DIMENSION SECURITE SERVICE ayant pour objet la modification de la durée du marché par transformation de la durée reconductible en une durée ferme, assortie d'un montant maximum de commande global applicable à l'ensemble de la durée du marché.	**D2025-294**
Services à la population	Conclusion d'une convention relative à la mise à disposition à titre gratuit du 1er étage et de la salle Garnier du complexe sportif de Châteauneuf-en-Thymerais au Comité départemental d'Eure-et-Loir de tennis de table pour l'organisation d'un stage les 28 et 29 octobre 2025 de 09h00 à 17h00	**D2025-301**
Ressources	Conclusion : - du lot n°1 « chlorure ferrique (en vrac) » du marché n°2025/44 relatif à la fourniture et livraison de polymère et solution ferrique pour les stations d'épuration de Saint-Remy-Sur-Avre avec la société KUHLMANN France sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour un volume minimum annuel de commande de 10 tonnes et un volume maximum annuel de 40 tonnes, et pour une durée d'un an reconductible trois fois par période de douze (12) mois, - du lot n°2 « polymères (en bonbonne) » du marché n°2025/44 relatif à la fourniture et livraison de polymère et solution ferrique pour les stations d'épuration de Saint-Remy-Sur-Avre avec la société ADIPAP sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour un volume minimum annuel de commande de 900 Kg et un volume maximum annuel de 1 800 Kg, et pour une durée d'un an reconductible trois fois par période de douze (12) mois.	**D2025-304**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°04 au marché n°2023/61 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, ayant pour objet de modifier la fréquence de collecte pour les EHPADs et les résidences d'habitat collectif de Saint-Lubin-des-Joncherets et Saint-Rémy-sur-Avre, avec la société SEPUR pour un montant de 152 546,57€ HT sur la durée totale du marché soit une diminution cumulée de 194	**D2025-305**

Pôle	Objet	Numéro de décision
	668,95 € HT portant le montant total estimatif du marché à 16 735 415,53 € HT.	
Ressources	Conclusion du marché subséquent n°2025/38 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation et la mise aux normes du bâtiment B8 du Parc d'entreprises La Radio à Dreux, avec le groupement dont la société OSTINATO est mandataire sur la base d'un taux de rémunération des missions de base de 8,70 %, d'un taux de rémunération de la mission DIAGNOSTIC de 4,10 % et d'un taux de rémunération de la mission ordonnancement, pilotage et coordination de 3,70 %, pour un montant global et forfaitaire pour partie provisoire de 41 250 € HT et pour une durée prévisionnelle et indicative de deux (2) ans.	**D2025-306**
Ressources	Clôture de la régie de recettes du plan d'eau de Mézière Ecluzelles à compter du 1er novembre 2025	**D2025-313**
Ressources	Clôture de la sous-régie de recettes du plan d'eau de Mézière Ecluzelles - Site d'Ecluzelles à compter du 1er novembre 2025	**D2025-314**
Ressources	Clôture de la sous-régie de recettes du plan d'eau de Mézière Ecluzelle - Site de Mezières en Drouais à compter du 1er novembre 2025	**D2025-315**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 à l'accord-cadre n°2023/40 relatif aux travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'assainissement des communes de la CAPD, conclu avec le groupement composé des sociétés LE CORRE BTP et SARC, ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires n'entrainant aucune incidence financière sur le montant initial de l'accord-cadre	**D2025-318**
Services à la population	Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre payant de la salle de formation n°1 de la base nautique du plan d'eau Mézières-Écluzelles au bénéfice de la ligue Voile Centre-Val de Loire, dans le cadre de la pratique théorique de la voile, du lundi 27 au jeudi 30 octobre 2025 à raison de 2h/jour pour un montant total de 320 €	**D2025-316**
Services à la population	Conclusion de l'avenant tarifaire n°2 à la convention de prestation de service de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) Beauce Cœur de Loire relative aux relais petite enfance de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	**D2025-322**
Services à la population	Conclusion d'une convention de partenariat, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et le collège La Pajotterie, portant sur la mise en œuvre d'animations jeunes durant la pause méridienne au sein du collège par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs ados de Châteauneuf-en-Thymerais, et ce à titre gratuit, pour la période de l'année scolaire 2025-2026 du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.	**D2025-323**
Technique	Conclusion d'une convention de partenariat avec le dispositif d'accompagnement médico éducatif (DAME) de Vernouillet pour l'organisation, à titre gratuit, d'animations de	**D2025-325**

Pôle	Objet	Numéro de décision
	sensibilisation et de prévention au tri des déchets et à la gestion des composteurs au sein de cet établissement qui accueille des enfants avec un handicap pour une durée d'un an reconductible tacitement une année supplémentaire.	
Technique	Conclusion d'une convention pour l'admission des eaux usées de la commune d'Oulins à la station d'épuration de la Chaussée d'Ivry avec le Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet prenant effet au 1er janvier 2025 avec un tarif de 2,10 € HT /m3 (valeur 2025) actualisable chaque année au 1er janvier. La convention prévoit également que les volumes assainis entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 par le SMICA seront réglés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour un montant de 53 184,60 € HT au titre de l'année 2023 et un montant de 52 094,70 € HT au titre de l'année 2024.	**D2025-326**
Développement et Aménagement du Territoire	Conclusion d'un contrat d'aide fonds de proximité avec la société SPR Sport Performances Récupération située sur la commune de Dreux et visant à soutenir l'achat de matériels sportifs et détente (sauna, hammam, jacuzzi, machines pilates), pour créer son activité de salle de sport et augmenter son chiffre d'affaires, pour un programme d'investissement retenu de 43 169,06 € HT. Fixation du montant de l'aide à 5 000 €, qui sera versée sous la forme d'une subvention après exécution totale des investissements et sur présentation de justificatifs.	**D2025-328**
Technique	Approbation du plan de financement des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable situés chemin du Ménillet et route d'Islou à Dampierre-sur-Avre d'un montant total de 259 495,85 € et sollicitation d'une subvention FSIAREP auprès du Département d'un montant de 62 985,68 € HT.	**D2025-330**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 valant résiliation du marché n°2023-19-02 relatif à l'impression des supports de communication "Lot 2 les affiches" conclu avec la société Imprimerie Chauveau le 09 mai 2023 pour un maximum de commande annuel de 8 000€HT.	**D2025-331**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 valant résiliation du marché n°2023-19-03 relatif à l'impression des supports de communication "Lot 3 Les Plaquettes" conclu avec la société Imprimerie Chauveau le 09 mai 2023 pour un maximum de commande annuel de 10 000€HT,	**D2025-332**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 valant résiliation du marché n°2023-19-04 relatif à l'impression des supports de communication "Lot 4 les autres supports de communication" conclu avec la société Imprimerie Le Reverend, le 09 mai 2023 pour un maximum de commande annuel de 30 000€HT,	**D2025-333**
Ressources	Autorisation de signature d'un prêt d'un montant de 6 000 000 euros auprès de la banque postale pour le financement des investissements du budget annexe location-vente	**D2025-334**

Pôle	Objet	Numéro de décision
Technique	Conclusion de l'acte modificatif n°1 au marché N°AFF 21-10 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur du bassin du Thymerais ayant pour objet l'ajout de deux réunions supplémentaires pour la somme de 1 200,00 € HT et la prolongation du marché pour une durée de huit (8) mois avec la société CAD'EN.	**D2025-336**
Technique	Acquisition de quatre (4) camions destinés à la collecte en porte à porte (2 véhicules 19 tonnes et 2 véhicules 26 tonnes) pour un montant de 1 109 909,96 € TTC.	**D2025-348**
Technique	Acquisition de vingt-trois (23) colonnes aériennes destinées au remplacement des colonnes existantes destinées à la collecte du verre au sein de la commune de Vernouillet pour un montant de 69 317,40 € TTC avec la société SULO FRANCE via la centrale d'achat UGAP.	**D2025-349**
Ressources	Souscription de la solution logicielle MA-IA avec la société PYXIS SUPPORT via la centrale d'achat UGAP pour un montant de 22 347,59 € HT et pour une durée d'un an ferme.	**D2025-350**
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 au marché n°2023/47 relatif à une assistance pour la passation et le suivi d'une délégation de service public pour la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du réseau de chaleur à Dreux et Vernouillet ayant pour objet de transférer la mission juridique du contrat de la société HERALD AVOCATS à la SELARL William AZAN, Conclusion de l'acte modificatif n°2 au marché n°2023/47 relatif à une assistance pour la passation et le suivi d'une délégation de service public pour la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du réseau de chaleur à Dreux et Vernouillet ayant pour objet de confier la réalisation de prestations supplémentaires au groupement pour un montant de 20 750 € HT, portant le montant de la partie à prix global et forfaitaire du marché à 108 250 € HT (le montant maximum de la partie accord-cadre à bons de commande, de 20 000 € HT, étant inchangée) soit une plus-value de 19,30% par rapport au montant initial du marché, Conclusion de l'acte modificatif n°3 au marché n°2023/47 relatif à une assistance pour la passation et le suivi d'une délégation de service public pour la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du réseau de chaleur à Dreux et Vernouillet ayant pour objet d'une part, de transférer la mission juridique du contrat de la SELARL William AZAN à la société R2X, et d'autre part, d'arrêter le décompte des sommes dues à la SELARL William AZAN à 8 500 € HT soit 10 200 € TTC, et de revoir en conséquence la répartition des montants entre les différents cotraitants	**D2025-353**
Ressources	Autorisation de signature d'un prêt d'un montant de 2 000 000 euros auprès du crédit agricole Val de France pour le financement des investissements du budget annexe déchets	**D2025-356**

Pôle	Objet	Numéro de décision
Ressources	Conclusion d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'aérodrome de Dreux-Vernouillet, le mardi 25 novembre 2025 de 20h00 à 22h00, dans le cadre d'une opération d'entraînement de parachutage organisée par l'État-Major de la Direction Générale de la Police Nationale et du RAID.	**D2025-364**

Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations :

Bureau communautaire du 03 novembre 2025

Pôle	Objet	Numéro de décision
Ressources	Approbation et autorisation de signature de l'accord-cadre n°2025/49 relatif à la fourniture de bacs destinés à la collecte des déchets et récupération des contenants Lot n°1 : Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées destinés à la collecte en porte à porte des déchets de divers flux auprès de tous les usagers avec la société SULO FRANCE, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 600 000,00 €, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) par période de douze (12) mois à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de l'accord-cadre	**BC2025-189**
Ressources	Régularisation du foncier par échange à l'euro symbolique des propriétés entre la commune de la Chaussée d'Ivry et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans le cadre du projet de reconstruction du groupe scolaire et périscolaire	**BC2025-190**
Ressources	Approbation de la modification du protocole d'accord transactionnel relatif au règlement définitif du litige opposant les propriétaires du bien situé 6 clos du puits Godeau à Vernouillet aux différents constructeurs dans le cadre de la réalisation d'un lotissement sur la commune de Garnay pour intégrer au protocole l'entreprise SAS TP28, qui a réalisé les travaux de voirie et qui reste redevable d'une franchise de 672 € non couverte par l'assurance	**BC2025-191**

***VU** l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,:

ARTICLE 1 : PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président et par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**